

LIGNES DIRECTRICES

Contexte

L'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe de l'Ouest œuvre en faveur du développement de la francophonie scientifique dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le programme INTENSCIF est l'instrument que l'AUF en Europe de l'Ouest met en ce sens à la disposition de ses membres pour créer et développer des projets scientifiques francophones ambitieux ayant une vocation multilatérale, structurante et soutenable.

Le programme répond à deux priorités stratégiques :

- Relever des défis sociétaux à travers des projets scientifiques structurants ;
- Promouvoir des partenariats multilatéraux et durables permettant de valoriser la francophonie scientifique.

L'objectif de fond du programme est de renforcer la capacité des projets universitaires francophones de réussir dans les appels importants des agences européennes et internationales, publiques ou privées.

Termes

Le résultat commun et obligatoire des projets INTENSCIF réside dans l'élaboration et la présentation au terme de l'accompagnement de l'AUF de candidatures fiables en réponse à des appels à projets importants pour s'assurer les moyens de leurs ambitions.

Les consortiums sélectionnés en 2021 s'engagent à présenter ces candidatures en 2022 ou, au plus tard, en 2023.

La période d'accompagnement par l'AUF est de maximum 24 mois.

La subvention de l'AUF peut avoir une valeur de maximum 25 000 €, représentant 60% du budget total du projet. L'AUF en Europe de l'Ouest se réserve le droit de décider, dans ces limites, du montant, de l'objet et des modalités du soutien qu'elle accorde.

L'appel à projets INTENSCIF 2021 est ouvert du 25 janvier au 31 mars à minuit, heure de Bruxelles. Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs-trices scientifiques le 1^{er} juin. Les projets sélectionnés commenceront à l'été 2021.

Sauf dérogation exceptionnelle, dans le cadre de ce programme, un établissement membre de l'AUF peut bénéficier d'une subvention une seule fois par année civile.

Priorités

Le programme fait le choix d'une approche résolument ascendante, les thématiques des propositions relevant entièrement de la décision scientifique.

Les projets visés prioritairement se définissent comme :

- Interdisciplinaires, mettant en avant des approches et méthodologies novatrices ;
- Collaboratifs, développant la coopération scientifique internationale ;
- Inclusifs, promouvant activement la coopération solidaire ;
- Responsables, répondant à des défis majeurs des sociétés contemporaines, notamment ceux formulés par les Nations unies dans les [objectifs de développement durable](#).
- INTENSCIF accorde une attention particulière à la participation des jeunes chercheur·e·s dans ces projets, participation qui leur permette l'acquisition et la consolidation de compétences et aptitudes scientifiques et professionnelles indispensables à une carrière scientifique réussie.
- La parité représente une priorité tout aussi marquée.

Éligibilité

Sont éligibles les projets de recherche et de formation portés par des consortiums réunissant au minimum cinq établissements **membres de l'AUF** dans au moins deux **régions** de la Francophonie. En **Europe de l'Ouest**, les consortiums doivent inclure des membres dans au moins deux des treize pays de la région.

Les projets INTENSCIF sont réalisés sous la responsabilité d'un·e coordonnateur·trice scientifique rattaché·e à un établissement membre de l'AUF en **Europe de l'Ouest**.

Les consortiums nationaux ou bilatéraux ne sont pas concernés par cet appel.

Subvention

Les dépenses éligibles à la subvention de l'AUF se réfèrent exclusivement aux frais occasionnés par les activités immédiatement liées à l'atteinte des résultats :

- Allocations pour la réalisation de :
 - Missions de recherche et d'expertise des personnes-ressources en vue de l'élaboration du projet et de la consolidation institutionnelle du consortium ;
 - Missions de recherche pour des doctorant·e·s et postdoctorant·e·s des établissements partenaires impliqués dans la préparation et la rédaction de la candidature ;
- Financement de frais de :
 - Organisation de manifestations scientifiques réalisées par le consortium pour l'avancement du projet ;
 - Organisation d'ateliers de montage et de rédaction des candidatures envisagées ;
 - Participation d'expert·e·s reconnu·e·s à ces ateliers de montage ;
 - Publication, communication, production et publicité ;
 - Déplacements et hébergement.

Les frais de fonctionnement, les coûts administratifs et autres frais généraux constituent une dépense inéligible et exclue dans l'utilisation des fonds de l'AUF. Sont également inéligibles à la subvention les frais d'assurance, les frais de restauration et de transport local.

Le principe excluant le double financement AUF est d'application stricte.

Candidature

La réponse à cet appel à projets se réalise en constituant et en soumettant en ligne un dossier de candidature composé du :

- Formulaire de candidature dûment rempli, incluant les annexes suivantes :
- Curriculum vitae du/de la coordonnateur·trice scientifique ;
- Annexe budgétaire du projet.

Le/la coordonnateur·trice scientifique, qui porte la candidature, se doit d'en informer le représentant légal de son établissement (Président, Recteur, Directeur) qui, en cas d'attribution, sera le signataire de la convention initiée par l'AUF et régissant la subvention.

Un dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Évaluation

Après vérification de la recevabilité, les dossiers éligibles sont soumis pour évaluation à la **Commission régionale d'experts** de l'AUF en Europe de l'Ouest. Le cas échéant, la CRE peut désigner des évaluateurs ad hoc.

Les critères principaux de l'évaluation se réfèrent à :

- la dimension actuelle et innovante de la thématique et de l'approche ;
- la valeur ajoutée pour la francophonie scientifique ;
- l'intérêt et l'adéquation des appels à projets considérés ainsi que la crédibilité de la candidature ;
- la dimension pluridisciplinaire et multisectorielle du consortium ;
- l'expertise reconnue des participants dans le champ thématique du projet ;
- la capacité institutionnelle, opérationnelle et financière du consortium d'assurer la réalisation du projet ;
- la proportionnalité des résultats attendus aux ressources institutionnelles et financières mobilisées.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel se fait dans le respect du RGPD.

Attribution

En cas de succès de la candidature et d'attribution d'une subvention, une Convention sera établie entre l'AUF et l'établissement d'affiliation du/de la coordonnateur·trice scientifique. La Convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien financier et institutionnel convenu, de même que l'engagement de l'établissement à gérer la subvention et à réaliser le projet. La présentation des candidatures en réponse aux appels à projets envisagés est un objectif contractuel. L'établissement prend également l'engagement de justifier en bonne et due forme les dépenses et à rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées. Les dispositions spécifiques relatives au paiement et au suivi du projet sont définies par la Convention de subvention. Les établissements bénéficiant de l'éventuelle subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

L'AUF en Europe de l'Ouest est partenaire des consortiums appuyant les projets INTENSCIF et, par la suite, des projets qui en résulteront.

L'AUF se réserve le droit de communiquer sur les projets INTENSCIF cofinancés en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers.

Contact

emilian.cioc@auf.org
www.auf.org/europe-ouest/

Agence universitaire de la Francophonie | Direction régionale Europe de l'Ouest |
Boulevard Baudouin, 12 | 1000 Bruxelles, Belgique
